



Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement  
supérieur et de la recherche  
Centre international d'études pédagogiques  
1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex

### **Assistants de langue étrangers – Contrat Erasmus+**

**Votre école ou établissement accueille un(e) assistant(e) de langue étranger(ère). Il est possible qu'il/elle vous sollicite en début d'année pour compléter et signer un document appelé « Erasmus+ Learning agreement » qui sera ensuite transmis par l'intéressé(e) à son université d'origine. Cette note a pour objet de vous expliquer la procédure à suivre pour remplir ce document.**

#### **Pourquoi ?**

Certains assistants de langue originaires d'Autriche et la majorité des assistants britanniques recrutés par le CIEP sont encore étudiants dans leur pays et effectuent une mobilité en France en tant qu'assistants afin de pouvoir valider une partie de leur diplôme. Depuis la rentrée 2014-2015, cette affectation en France est intégrée au programme Erasmus+ de la Commission européenne. Ce contrat Erasmus+ est donc un document extrêmement important pour les assistants concernés car il conditionne entre autres l'accession au statut Erasmus+ et l'octroi d'une bourse. Néanmoins, ce document ne remet pas en cause le cadre contractuel auquel sont soumis les assistants en France. En effet, si l'assistant y est décrit comme un « étudiant » (student) en position de « stagiaire » (trainee), il garde le statut d'agent temporaire de l'Etat français qui est le sien au regard de l'administration française.

#### **Par qui ?**

Le contrat doit être rempli par le supérieur hiérarchique le plus direct de l'assistant. Il peut donc s'agir du chef d'établissement pour le secondaire et du directeur d'école ou de l'IEN pour le primaire.

#### **Comment ?**

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du contrat que pourra vous présenter un assistant de langue s'il/elle est concerné(e) par les mesures décrites précédemment. Les parties à instruire sont indiquées en jaune. Veuillez noter que le contrat présenté peut différer légèrement de cet exemple qui n'est présenté qu'à titre informatif.